

Procès verbal de la séance du Conseil municipal de Chassors du jeudi 10 septembre 2009

L'an deux mille neuf le jeudi dix septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Virginie DELOUME, Jacqueline CORNETTE, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER.

Approbation du compte rendu du 2 juillet 09

le conseil l'a approuvé à l'unanimité.

Nomination d'une secrétaire de séance : Madame Jacqueline CORNETTE

Architecte pour le local foot

Monsieur LAVERGNE propose un forfait de 500 € pour faire les plans, après délibération le conseil accepte. Si la dépense inscrite au budget est dépassée l'association versera la différence.

Salle d'activités sportives

Un conseiller du CAUE a donné son avis concernant l'humidité, la salle n'est pas assez ventilée, elle a besoin d'une isolation aux murs. Le conseil propose de faire faire une étude et prévoir les travaux en 2010. Possibilité de demander à des plaquistes : M. CARLES, Jean-Pierre ABJEAN, Annick MARTAUD, l'entreprise GRANDEAU.

Bourg de Luchac

Madame le Maire propose de demander à un géomètre de faire un relevé topographique de Luchac, Madame Noé précise que c'est le seul village qui n'en a pas. Il faut savoir que pour n'importe quelle étude ce relevé est indispensable. Si le conseil décide un réaménagement du bourg de Luchac, le CAUE peut donner son avis. Le conseil accepte de faire faire le relevé topographique et discutera du projet d'aménagement à la prochaine réunion. Concernant la vitesse, l'ADA prête aux communes un affichage instantané de vitesse, si la commune le souhaite elle peut le demander.

Illumination de Noël

La commune a reçu un devis comprenant 3 prises de courant pour guirlande, 13 boîtiers de connexion pour guirlande, la participation de la collectivité s'élève à 1 215,76 €, le SDEG finance 1 021,24 €.

Pose d'une lanterne rue de la Chapelle, demander l'autorisation au propriétaire pour la poser sur son mur, la participation de la collectivité est de 245,48 €.

La commune n'a pas de proposition de l'éclairage de l'église. A propos de guirlandes de Noël, voir avec Monsieur NONY si le SDEG fait de la location sinon la commune peut en acheter quelques unes sur 2 ou 3 ans.

Travaux de voirie réalisés par l'Entreprise SCREG.

Les travaux sont terminés, Madame le Maire demande l'accord de Conseil pour signer un avenant sur le coût des travaux qui s'élève à 15 925 € H.T. en plus (19 046,30 € TTC). Après délibération, le Conseil accepte cet avenant et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les bas côtés de la route de la Jarrie et Atlantic Pneus se sont affaissés, rajouter du calcaire. Le panneau interdiction aux transports de marchandises de + de 3,5 Tonnes n'interdit pas le passage aux transports en commun.

L'enrobé miel à Villeneuve est terminé, les entrées de 4 maisons sont à la charge de chaque propriétaire sur proposition de devis du SCREG. « Certains riverains se plaignent de ne pas avoir été préalablement informés et de ce fait n'avoir pu faire goudronner l'accès à leur terrain. Il est noté qu'à l'avenir la population recevra une information avant le début des travaux ».

Devis panneaux de signalisation

Madame le Maire explique que l'entreprise LACROIX avait envoyé un devis erroné la 1^{ère} fois et il avait été accepté par le Conseil, après modification il est inférieur à l'autre devis. L'entreprise SIGNAUX GIROD propose 8 258,68 € TTC et LACROIX Signalisation pour 6 990,80 € TTC. Le Conseil donne un avis favorable au moins disant en rajoutant deux panneaux contrôles fréquents pour 552,26 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'il manque 70 numéros de maison et 13 plaques de rue, MB Sérigraphie avait fait les numéros de maison, l'entreprise propose un devis de 1 620,82 €. Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Plantation de haie par Calitom

- Calitom propose aux communes la plantation de haies de 25 à 30 km. Le minimum est de 100 mètres, répondre avant la fin de l'année, plantation et entretien 1 an gratuit, signature d'une convention pour 2011. « Ce sujet sera étudié en commission et présenté au Conseil prochainement ».
- Bacs de compostage, cette compétence concerne la communauté de communes de Jarnac. « Il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil le problème des 2 ramassages par semaine des sacs noirs ».
- Le centre de déchets végétaux à Sainte Sévère se visite, il vend aussi du composte.

Entretien Lagune des Six Chemins

La lagune a besoin d'un nettoyage complet, la SNATI a envoyé un devis pour écrémage 1 400 € HT /jour, reprise des boues nettoyage du cône transport forfait de 350 € HT, destruction des boues en sus 50 € HT la tonne. Les travaux sont estimés pour une durée de 5 jours sous réserve de conditions météo favorables. En 2010 il faudrait lancer une étude de réhabilitation voir avec le SAGA. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

Curage des fossés au bas de Chassors

2 entreprises ont répondu : Monsieur MANDIN 3.20 € ml et SARL MARTIN & Fils 600 ml à 2,50 € et 400 ml à 3,20 € + 75 € mise à disposition de la pelle. Après délibération le conseil choisit l'entreprise MARTIN.

Questions diverses

- Chemin du Bois Marron : Le devis SCAM TP pour ce chemin est signé pour un montant de 31 021 €. Un élu s'étonne de la rapidité avec laquelle ces travaux ont été entrepris alors qu'ils devaient être rediscutés en Conseil et n'avaient à priori aucun caractère d'urgence.
- Courrier Ouest Charente invitant à une réunion sur « la prise en compte du handicap » qui se tiendra le 18/09/09 à 18h15 au « Vingt sept » à Rouillac.
- Un propriétaire riverain de la RD 22 (route de Jarnac) a obtenu l'autorisation de créer une sortie sur cette voie.
- Echo de Chassors : Madame Noé propose de sortir le prochain numéro fin septembre. Un élu souhaiterait le voir reporter en octobre afin de pouvoir y faire figurer un maximum d'informations et de documents qui ne sont pas encore disponibles. La prochaine réunion est fixée au mercredi 23/09/09 à 18h30.
- La commission personnel se réunira le mardi 15/09/09 à 14h. L'élue, rapporteur de la commission personnel, rappelle qu'il a été demandé à diverses reprises, par plusieurs conseillers, le planning mensuel des travaux effectués par les deux employés communaux. Elle demande au Maire que ce document de travail lui soit remis avant la prochaine commission.
- La commune a apporté son aide à une personne âgée en difficulté : nettoyage de son domicile, mise en place de l'ADMR, dossier d'aide social en urgence.
- Une élue informe le Conseil qu'un propriétaire de la zone artisanale a déposé du remblai à l'extérieur de son terrain.
- Eclairage public : la lumière reste allumée jusqu'à 4 h rue de Guîtres et route de Nanclas, à signaler au SDEG. Par ailleurs, une élue demande s'il est bien utile que tous les lampadaires restent allumés derrière la mairie.
- Regroupement des jeunes derrière la mairie, lesquels sont agressifs et cassent des bouteilles. Certains élus souhaiteraient une ronde de police de temps en temps.
- En ce qui concerne la statue souillée de peinture et d'huile de vidange, une plainte a été déposée par le Maire et une enquête est en cours. Certains élus auraient souhaité la voir enlevée.
- Un administré a demandé si la commune pouvait élaguer les branches à 6 ou 7 mètres de hauteur.
- Une élue soulève le problème de la sécurité au carrefour de la Chapelle où un mur est écroulé ; elle demande que l'endroit soit sécurisé. Madame le Maire explique que les propriétaires n'habitent pas là et que l'affaire est en cours.
- Il est à nouveau demandé que le bac en ciment situé à Luchac à côté de l'ancienne épicerie et servant de « dépôt d'ordures » soit enlevé. Il est décidé d'adresser un courrier à la propriétaire des locaux.
- Une élue souhaite savoir si le Maire a reçu des consignes concernant la grippe A. Il lui est répondu que tant que la France n'est pas en alerte 6 la commune n'a pas à s'inquiéter.
- CCAS : une élue souhaiterait intégrer le CCAS et demande que le sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.
- Ecole : l'effectif est de 88 enfants ; ce sont les enseignants qui décident de l'âge de la rentrée des tout petits (2,5 ans ou 3 ans).
- Les planches des bancs du terrain de pétanque changées récemment devront être poncées et présentent également des traces de résine.
- Circulation : les voitures roulent trop vite route de Nanclas.

La séance est levée à 23 heures.